



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **16 JAN. 2024**
N°2023-151

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Débat d'orientations budgétaires 2024 - Rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la structuration des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette Budget principal ville

Rapporteur : Mme AMAR

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, , M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), , M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 41

Nombre de procurations : 6

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des finances
Séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 qui stipule que dans les communes de 10 000 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure des effectifs, l'évolution des dépenses et des effectifs donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ;

Vu l'avis de la 1ère commission, Finances, affaires générales, marchés et achats publics, Personnel communal, formation du personnel, handicap, nouvelles technologies émis lors de sa séance du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme émis lors de sa séance du 6 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie : Espaces publics, Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Sécurité, ASVP émis lors de sa séance du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 4ème commission : Solidarité, Action sociale, Prévention, Santé, Politique en direction des seniors, condition animale émis lors de sa séance du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 5ème commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux, droits des femmes émis lors de sa séance du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, émis lors de sa séance du 4 décembre 2023.

Considérant ce qui suit :

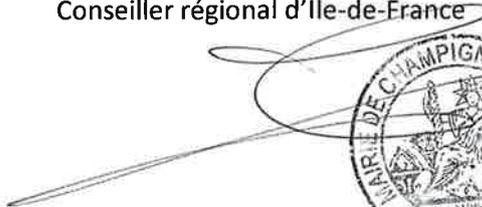
En application de l'article L.2312-1 précité, il a été présenté le rapport sur les orientations budgétaires, sur la stratégie financière et sur le pilotage pluriannuel de l'endettement du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2024. A l'issue de cette présentation du rapport, un débat a eu lieu lors du Conseil municipal de ce jour.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : PREND ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, la stratégie financière et le pilotage pluriannuel de l'endettement de la Commune présentés par Monsieur le Maire, pour l'exercice 2024, lors du Conseil municipal de ce jour.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **16 JAN. 2024**

Publication, le **16 JAN. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

